

VELEDES INFO no 15 sur la situation Corona 05.08.2020

COVID-19 : Consignes de quarantaine / Informations de l'Office fédéral de la santé publique, valable à partir du 03.08.2020

Chers membres VELEDES

L'Office fédéral de la santé (OFSP) a publié une compilation claire sur le thème "Que faire si vous avez été en **contact étroit avec une personne testée positive pour le nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) ou à l'entrée en Suisse d'un État ou d'un territoire à risque accru de contagion**", valable à partir du 03.08.2020.

Les États ou territoires à risque accru de contagion sont définis dans le règlement Covid 19 mesures dans le domaine du transport international de passagers. Cette liste est régulièrement mise à jour. Les États et territoires rajoutés sont en gras. Supprimés de la liste à compter du 8 août 2020 : Azerbaïdjan, Émirats arabes unis et Russie.

Nouveau sur la liste : Entre autres, l'Espagne (à l'exception des Îles Baléares et des Canaries), la Roumanie.

Lien de la liste, valable à l'entrée entre le 23.07.2020 - 07.08.2020 (Scrollez sur le site) :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html#accordion1596640232443>

Lien de la liste, valable à l'entrée à partir du 08.08.2020 (20:00 heures)

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html#accordion1596640232442>

VELEDES vous informera de tous les effets de la conférence de presse du 5 août 2020 à 14 heures dans le courant de la semaine prochaine.

Cordialement vôtre

Blaise Jan